

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 8 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 317 Subventions (6.000 euros) à l'association L'Apprenti Musicien (12e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention à l'association L'Apprenti Musicien (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 6.000 euros, dont 2.000 euros au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, est attribuée à l'association L'Apprenti Musicien, 4, rue de Bercy (12e), pour lui permettre de poursuivre ses activités en 2018 (2018-01878, 2018-01879 / 4721)

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur le Budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2018, chapitre 65, nature 65748, rubrique 3111 pour 4.000 euros et sur la rubrique 3112 pour 2.000 euros.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO